

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 13 – Jeudi 2 avril 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 29 avril 2026, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle de deux suppléant-e-s
3. Questions orales
4. Motion interne N° 160
Des commissions permanentes équilibrées.
Baptiste Laville (VERTE-E-S) et consorts

Présidence du Gouvernement

5. Question écrite N° 3802
Mensonges, boniments, contre-vérités, inexactitudes et tromperies. Pierre-Alain Droz (Indépendant)
6. Question écrite N° 3804
Sensibilisation des élus fédéraux jurassiens aux enjeux des transports régionaux.
Jude Schindelholz (PS)
7. Question écrite N° 3811
Multiplication des commissions, groupes de travail et délégations: état des lieux et pilotage.
John Moser (UDC)
8. Question écrite N° 3817
Bail, bail, Berne... Damien Lachat (UDC)

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2026

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 1^{er} janvier, 9 avril, 16 juillet, 30 juillet, 13 août, 15 octobre, 24 décembre, 31 décembre.

Delémont, décembre 2025.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

9. Question écrite N° 3824
Suppression du droit de vote pour les personnes âgées? Lysiane Farner (UDC)

Département des finances

10. Motion N° 1548
Un impôt immobilier sur les résidences secondaires. Alain Beuret (PVL) et consorts
11. Motion N° 1551
Violences domestiques: pour une campagne de sensibilisation.
Florence Boesch (Le Centre) et consorts
12. Postulat N° 483
Absences, responsabilités retirées ou réorganisation interne au Gouvernement: établir des règles claires en matière salariale. Rémy Meury (CS-POP)
13. Postulat N° 487
L'impôt heureux? Gauthier Corbat (Le Centre)
14. Interpellation N° 1045
Réduction de 1% d'impôts dès le budget 2027.
Alain Koller (UDC)
15. Question écrite N° 3819
Mort à crédit. Gauthier Corbat (Le Centre)
16. Question écrite N° 3826
Les grandes oubliées du redéploiement communal: quel avenir pour les bourgeoisies?
Aubin Montavon (Le Centre)
17. Question écrite N° 3827
Réforme des sapeurs-pompiers: un modèle financièrement soutenable pour toutes les communes?
Philippe Eggertswyler (PCSI)

Département de la formation, du numérique et des sports

18. Arrêté modifiant l'arrêté portant octroi d'un crédit-cadre au Service de l'enseignement et au Service de la formation postobligatoire destiné au financement de la mise en application du plan d'action numérique jurassien de la formation dans la scolarité obligatoire et la formation postobligatoire
19. Postulat N° 488
Une classe de référence spécialisée par cercle scolaire primaire pour les élèves à besoins particuliers.
Sandra Nobs (PLR) et consorts

20. Interpellation N° 1050
Prise en charge des élèves à besoins particuliers: quel bilan deux ans après la mise en œuvre du nouveau concept de pédagogie spécialisée?
Florence Chaignat (PS)
21. Question écrite N° 3801
Une initiative à saluer et à développer.
Rémy Meury (CS-POP)
22. Question écrite N° 3803
Souveraineté numérique et choix des technologies pour les écoles et l'administration jurassiennes: peut-on encore faire les bons choix?
Christophe Schaffter (CS-POP)
23. Question écrite N° 3807
Tour de Romandie: le Jura oublié?
Vincent Wermeille (PCSI)

Département de l'environnement et de la culture

24. Question écrite N° 3809
Attribution d'un contrat d'exploitation forestière à ProForêt SA et questions de gouvernance.
Sophie Guenot (PCSI)
25. Question écrite N° 3820
Sous-voies de Glovelier et trains rapides sur les rails?
Baptiste Laville (VERTE-S) et consorts
26. Question écrite N° 3822
Accords de soumission:
le Canton a-t-il les bons plans? Patrick Cerf (PS)
27. Question écrite N° 3825
Forêts particulières cherchent gardes particuliers.
Aubin Montavon (Le Centre)

Dès 11 h 30, le 50^e anniversaire de l'installation de l'Assemblée constituante jurassienne sera commémoré.

Delémont, le 27 mars 2026

Au nom du Parlement
Le président: Fabrice Macquat
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 4 de la séance du Parlement du mercredi 25 mars 2026

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Fabrice Macquat (PS), président

Scrutateurs: Marc-André Frésard (Le Centre) et Héloïse Girardin (PS)

Secrétariat: Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés: Jelica Aubry-Janketic (PS), Ignace Berret (PCSI), Damien Chappuis (PCSI), Anne Froidevaux (Le Centre), Damien Lachat (UDC), John Moser (UDC), Thierry Paratte (Le Centre) et Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Suppléants: Chantal Gerber (PS), Olivier Chèvre (PCSI), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Serge Beuret (Le Centre), Philippe Rottet (UDC), Lysiane Farnier (UDC), Léonie Pelletier Esposito (Le Centre) et Jude Schindelholz (PS)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

1. Communications
2. Questions orales
 - Patrick Cerf (PS): Taxe aux urgences (satisfait)
 - Fabian Zürcher (UDC): Règlement de la piscine de Porrentruy (satisfait)
 - Yann Rufer (PLR): Situation des petits commerces (satisfait)
 - Rémy Meury (CS-POP): Heures supplémentaires à la Police cantonale (partiellement satisfait)

- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI): Règlementation de l'usage de gaz hilarant (satisfaite)
- Boris Beuret (Le Centre): Epizooties PPA et DNC (satisfait)
- Lisa Raval (PS): Statistiques de la violence domestique (satisfaite)
- Philippe Rottet (UDC): Manque de titres requis chez les enseignants de Moutier (satisfait)
- Martin Braichet (PLR): Gravillonnage des routes (satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI): Affectation du bâtiment de l'ancien hôpital de Saignelégier (satisfait)
- Eric Pineau (Le Centre): Limites du réseau électrique dans les futures zones AIC et dans les secteurs à forte densité photovoltaïque (partiellement satisfait)
- Florence Chaignat (PS): Salaires des chauffeurs VTC (satisfaite)
- Lysiane Farnier (UDC): Année des agricultrices (satisfaite)
- Philippe Eggertswyler (PCSI): Situation géopolitique et mobilité (non satisfait)
- Nicolas Girard (PS): Tirs de sangliers (partiellement satisfait)
- Frédéric Juillerat (UDC): Timbrage des pauses au sein de l'administration cantonale (partiellement satisfait)

Présidence du Gouvernement

3. Postulat N° 484 Renforcer la participation aux élections dans le canton du Jura. Baptiste Laville (VERTE-S)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat N° 484 est accepté par 47 voix contre 11.

4. Postulat N° 486 Dépoussiérage de la loi sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Nicolas Maître (PS) et consorts

Développement par Nicolas Girard (PS).

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Nicolas Girard (PS) retire le postulat N° 486.

Département de l'environnement et de la culture

5. Motion N° 1540 Pour un plan directeur cantonal des forêts actualisé et ambitieux. Jude Schindelholz (PS)

Baptiste Laville (VERTE-S) se récusé.

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1540 est acceptée par 47 voix contre 11.

6. Motion N° 1549 Nouvelle Rauracienne et Peuple jurassien: les noces d'albâtre. Bernard Studer (Le Centre) et consorts

Développement par Serge Beuret (Le Centre).

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1549 est acceptée par 33 voix contre 25.

7. Motion N° 1550 Simplification des procédures pour les rénovations économes en énergie. Paul Monnerat (PVL) et consorts

Développement par Vincent Wermeille (PCSI).

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que Vincent Wermeille (PCSI) accepte.

Au vote, le postulat N° 1550a est accepté par 57 voix contre 1.

8. Postulat N° 482

Affectation du bâtiment du Tribunal régional à Moutier: définition et création d'un lieu de mémoire dédié au parcours démocratique de la ville de Moutier jusqu'à son transfert à l'Etat jurassien. Pierre-André Comte (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat N° 482 est rejeté par 36 voix contre 20.

9. Postulat N° 485

De l'ombre pour les poissons qui suffoquent. Pauline Godat (VERT-E-S)

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat N° 485 est rejeté par 38 voix contre 21.

10. Interpellation N° 1044

Enquête COMCO: l'Etat proactif? Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police

11. Question écrite N° 3797

Château de Porrentruy et Convention d'Istanbul: il en va du respect des magistrats, de la bonne tenue de notre appareil judiciaire et de nos engagements internationaux. Christophe Schaffter (CS-POP)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département des finances

12. Motion N° 1548

Un impôt immobilier sur les résidences secondaires. Alain Beuret (PVL) et consorts

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

13. Postulat N° 483

Absences, responsabilités retirées ou réorganisation interne au Gouvernement: établir des règles claires en matière salariale. Rémy Meury (CS-POP)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

14. Question écrite N° 3798

Sécurité des manifestations publiques et des établissements recevant du public: quelle politique dans le canton du Jura? Lisa Raval (PS)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Le procès-verbal N° 3 est accepté tacitement.

La séance est levée à 12 h 10.

Delémont, le 26 mars 2026

Au nom du Parlement
Le président: Fabrice Macquat
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

Arrêté

portant approbation de la convention tarifaire conclue entre la Clinique Le Noirmont et la Communauté d'achat HSK SA concernant la rémunération des prestations médicales ambulatoire des soins (AOS) en milieu hospitalier selon la LAMal, conformément à la structure tarifaire ambulatoire à la prestation (TARDOC) et à la structure tarifaire applicable aux prestations médicales ambulatoires par forfait patient (forfaits ambulatoires), valable à partir du 1^{er} janvier 2026

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)²⁾,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix (LSPr)³⁾,

vu la renonciation à formuler une recommandation de la Surveillance des prix du 2 février 2026,

vu l'accord des partenaires tarifaires sur la valeur du point tarifaire (VPT) valable pour les prestations dans le cadre de la structure tarifaire ambulatoire TARDOC et aux prestations ambulatoires par forfait patient (forfaits ambulatoires),

arrête:

Article premier La convention tarifaire conclue entre la Clinique Le Noirmont et la Communauté d'achat HSK SA concernant la rémunération des prestations médicales ambulatoire des soins (AOS) en milieu hospitalier selon la LAMal, conformément à la structure tarifaire ambulatoire à la prestation (TARDOC) et à la structure tarifaire applicable aux prestations médicales ambulatoires par forfait patient (forfaits ambulatoires), valable à partir du 1^{er} janvier 2026, est approuvée.

Art. 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral (art. 53 LAMal). Le recours doit être déposé dans les trente jours dès la communication du présent arrêté, conformément à l'article 50 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA)⁴⁾. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 3 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Delémont, le 24 mars 2026

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 832.10
2) RSJU 832.10
3) RS 942.20
4) RS 172.021

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

République et Canton du Jura

Election au Conseil national

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Pierre-Alain Fridez,

– M. Loïc Dobler, est élu Conseiller national.

Le présent arrêté entre en vigueur le 27 avril 2026.

Delémont, le 24 mars 2026.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 mars 2026

Par arrêté, les membres du Conseil d'administration de la Caisse de pensions pour la période 2026-2030 ont été désignés comme il suit:

a) Membres désignés par le Gouvernement:

- M^{me} Sophie Beyermann, cheffe du Service des ressources humaines;
- M. Vincent Charpiloz, consultant indépendant;
- M^{me} Sandrine Ehmann, directrice RH de l'Hôpital du Jura;
- M. Stéphane Piquerez, économiste, retraité.

b) Membres élus par l'assemblée des délégués:

- M. Loïc Dobler, syndicat interprofessionnel suisse (SYNA);
- M. Olivier Dubail, association du personnel de la République et Canton du Jura (APJU);
- M^{me} Virginie Oliboni, syndicat des secteurs public et parapublic (SSP);
- M. Roberto Segalla, syndicat des enseignants jurassiens (SEJ).

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 mars 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du conseil de la fondation O2, Fondation pour la promotion de la santé, la prévention et le développement durable pour la période 2026-2030:

- M^{me} Marlyse Fuhrer;
- M. Olivier Girardin;
- M^{me} Suzanne Maître-Schindelholz;
- M. Philippe Membrez;
- M. Clément Schaffter.

M^{me} Suzanne Maître-Schindelholz est nommée présidente du conseil de fondation.

M. Clément Schaffter est nommé représentant de l'Etat.

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 mars 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'estimation foncière pour la période 2026-2030:

Membres:

- M. Dominique Boillat;
- M. Luc Bron;
- M. Guy Juillard;
- M. Claude-André Rossé;

Suppléants:

- M. Julien Huguelet;
- M. Hervé Schaffter.

La présidence de la commission est confiée à M. Claude-André Rossé.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Guy Juillard.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 mars 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'estimation des valeurs officielles d'immeubles et de forces hydrauliques pour la période 2026-2030:

- M. Hervé Bader;
- M^{me} Maryse Baumgartner;
- M. Luc Bron;
- M^{me} Muriel Gobat;
- M. Julien Huguelet;
- M. René Kratzer;
- M^{me} Mélanie Oriet;
- M. Yves Petignat;
- M. Hervé Schaffter.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Muriel Gobat.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Luc Bron.

Le secrétariat est assumé par le Service des contributions, qui assiste aux séances de la commission avec voix consultative.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 mars 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de la Fondation « Maison Roland Léchet-Légoëb» en faveur de la République jurassienne pour la période 2026-2030:

- M^{me} Rosalie Beuret Siess, ministre;
- M^{me} Irma Hirschi, retraitée;
- M. Jean-François Scherrer, avocat-notaire.

La présidence du conseil de fondation est confiée à M^{me} Rosalie Beuret Siess.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 17 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe permanent «économico-fiscal» pour la période 2026-2030:

- M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions;
- M. Nathalan Charmillot, économiste au Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Lionel Socchi, délégué à la promotion économique;
- M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions.

La présidence du groupe est confiée à M. Lionel Socchi.

Le secrétariat du groupe est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 24 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de l'Etat au sein du conseil d'administration de la Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne pour la période 2026-2030:

- M. Julien Hostettler, chef du Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale;
- M. Grégory Chapuis, directeur général de la Banque Cantonale du Jura.

Le secrétariat est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 24 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de l'Etat au sein du conseil de fondation de la Fondation Père pour la période 2026-2030:

- M. Pierre Bersier.

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 24 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des examens professionnels de fin d'apprentissage pour la période 2026-2030:

- M. Yves Buerki, représentant du domaine mécanique automobile;
- M^{me} Nathalie Caviezel, représentante de l'Etat;
- M. Christophe Chavanne, représentant du domaine logistique;
- M. Jonas Eggenschwiler, représentant du domaine mécanique;
- M. Daniel Goffinet, représentant du domaine mécanique;
- M^{me} Laurence loset, représentante du domaine santé;
- M^{me} Laurie Leuenberger, représentante du domaine social;
- M^{me} Justine Mouhay, représentante du domaine technique;
- M^{me} Liza Natale, représentante du domaine chimie;
- M^{me} Corinne Roso, représentante du domaine commercial.

La commission des examens professionnels de fin d'apprentissage assume les tâches de la commission d'examen pour les professions de l'industrie et des arts et métiers et celles de la commission d'examen pour les professions du commerce et de la vente.

La présidence de la commission est confiée à M. Yves Buerki.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de la formation postobligatoire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 24 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division artisanale du Service de la formation postobligatoire pour la période 2026-2030:

- M. Luis Bartolomé, Association jurassienne des bureaux d'ingénieurs civils;
- M. Stéphane Brosy, Associations jurassiennes des entrepreneurs et des maîtres plâtriers-peintres;
- M. Loïc Chételat, secteur logistique;
- M^{me} Claudia Cochard Schwartz, secteur cuisine;
- M. Jean-Daniel Corbat, secteur construction;
- M. Pascal Dominé, Association jurassienne des artisans boulangers-pâtisseries;
- M. Vincent Dreier, Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes;
- M^{me} Marie Frund, Association jurassienne des architectes AIJA;
- M^{me} Mireille Haberthür, Coiffure Suisse, section jurassienne;
- M^{me} Ana Laura Krähenbühl, Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire de la République et Canton du Jura;
- M^{me} Anne-Sophie Spérisen, secteur ingénierie;
- M. Hugues Steiner, domaine de la construction métallique.

La présidence de la commission est confiée à M. Hugues Steiner.

Le secrétariat de la commission est assuré par M^{me} Sandrine Crevoiserat, secrétaire à la division artisanale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 24 mars 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division santé-social-arts du Service de la formation postobligatoire pour la période 2026-2030:

- M. Christian Eicher, directeur du Foyer Saint-Ursanne SA;
- M^{me} Julie Fleury, cheffe du département Ressources humaines et membre du comité de direction de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile;
- M^{me} Danielle Fleury Vermot, responsable de formation à l'Hôpital du Jura;
- M^{me} Fouzia Guiblain, responsable de l'année propédeutique santé (APS) à la Haute Ecole Arc Santé;
- M. Etienne Jay, professeur à la Haute Ecole de travail social de Fribourg;
- M^{me} Céline Jolidon, directrice de l'Organisation du monde du travail santé-social Jura;
- M. Jean-Noël Maillard, directeur de Caritas Jura;
- M. Christophe Monney, responsable de projets à la Haute école fédérale en formation professionnelle;
- M. Daniel Roulin, directeur du Centre de formation professionnelle Berne francophone santé-social;
- M^{me} Aude Stampbach Aebischer, directrice du pôle Santé et Social du Centre de formation professionnelle du canton de Neuchâtel;
- M^{me} Bérénice Willemin, directrice de la Maison de l'enfance de Haute-Sorne.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Danielle Fleury Vermot.

Le secrétariat de la commission est assuré par M^{me} Marie-Claude Marquis Stämpfli, secrétaire à la division santé-social-arts.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Accord d'exécution entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura relatif au transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura concernant l'enseignement du degré secondaire II (Accord d'exécution concernant l'enseignement du degré secondaire II)

Modification des 24 et 25 mars 2026

Le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura, conviennent:

I.

L'accord d'exécution des 20 et 28 mai 2025 entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura relatif au transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura concernant l'enseignement du degré

secondaire II (Accord d'exécution concernant l'enseignement du degré secondaire II)¹⁾ est modifié comme il suit:

Article 6, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 6 1 Le centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) situé sur le site de Moutier est une école soumise au droit bernois jusqu'au 31 juillet 2027.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} mai 2026.

Delémont et Berne, les 24 et 25 mars 2026.

Au nom du Conseil-exécutif du canton de Berne

Le président: Christoph Neuhaus.

Le chancelier: Christoph Auer.

Au nom du Gouvernement

de la République et Canton du Jura

La présidente: Rosalie Beuret Siess.

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître.

1) RSJU 102.412.1.

Département de la formation, de numérique et des sports

Arrêté portant nomination des membres de la commission cantonale de maturité gymnasiale pour la période 2026-2030

Le Département de la formation, de numérique et des sports,

vu l'article premier de l'ordonnance du 6 décembre 1978 concernant les examens ordinaires de la maturité gymnasiale dans les lycées de la République et Canton du Jura¹⁾

arrête:

Article premier Pour la législature 2026-2030, les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres de la commission cantonale de maturité gymnasiale (ci-après Commission):

- M. Jean-Jacques Aubert, professeur retraité de l'Université de Neuchâtel;
- M. Arnaud Buchs, professeur à l'Université de Lausanne;
- M^{me} Eva Bugeiro, enseignante au Lycée cantonal de Porrentruy;
- M. Olivier Crevoisier, directeur de recherche à l'Institut de sociologie - Groupe de recherche en économie territoriale (GRET), à l'Université de Neuchâtel;
- M^{me} Elena Diez Del Corral Areta, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne;
- M. Claude Hauser, professeur à l'Université de Fribourg;
- M. Alain Kamber, professeur à l'Université de Neuchâtel;
- M^{me} Cornelia Palivan, professeure à l'Université de Bâle;
- M. Clément Schaffter, chef du Service de la formation postobligatoire;
- M^{me} Donna Testerman, professeure à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Art. 2 Le directeur de la Division lycéenne et la rectrice du Collège Saint-Charles participent aux séances de la Commission avec voix consultative.

Art. 3 La présidence de la Commission est confiée à M. Arnaud Buchs.

Art. 4 Les membres de la Commission sont soumis au secret de fonction tel que défini par l'article 25 de la loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat²⁾.

Art. 5 1 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: aux membres de la commission; à la Commission suisse de maturité; au Service de la formation postobligatoire; au Service de l'enseignement; à la direction de la division lycéenne; à la direction du Collège Saint-Charles; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 12 mars 2026.

Le ministre de la formation, du numérique et des sports:
Raphaël Ciochi.

1) RSJU 412.351
2) RSJU 173.11

Département de l'environnement et de la culture

Arrêté portant nomination des membres de la commission du patrimoine historique pour la période 2026-2030

Le Département de l'environnement et de la culture de la République et Canton du Jura,

vu l'article 3 du règlement du 6 décembre 1978 concernant la conservation des objets d'art et monuments historiques¹⁾,

arrête:

Article premier Sont nommés membres de la commission du patrimoine historique (ci-après: la commission) pour la période administrative 2026-2030:

- M. Jean-Paul Lachat, ministre de l'Environnement et de la Culture, Clos du Doubs;
- M. Michel Aebischer, architecte, Les Breuleux;
- M^{me} Delphine Faehndrich, historienne de l'art, Fribourg;
- M. Antoine Glaenger, archiviste cantonal, Porrentruy;
- Mme Nathalie Kury, architecte, Delémont;
- M. Adrien Noirjean, historien de l'art, Delémont;
- M^{me} Elodie Paupe, cheffe de l'Office de la culture, Porrentruy;
- M^{me} Manon Rais, conservatrice-restauratrice, Delémont.

Art. 2 ¹ La présidence de la commission est confiée à M. Jean-Paul Lachat.

² Le secrétariat de la commission est assuré par la conservatrice des monuments historiques.

Art. 3 Les membres sont soumis au secret de fonction tel que défini à l'article 25 de la loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat²⁾.

Art. 4 Si des membres n'appartiennent pas à l'administration cantonale, ils sont indemnisés conformément à l'ordonnance du 11 novembre 1980 concernant la durée des mandats et les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales³⁾.

Art. 5 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: aux membres de la commission; à l'Office de la culture; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 25 mars 2026.

Le ministre de l'Environnement et de la Culture:
Jean-Paul Lachat.

1) RSJU 445.11
2) RSJU 173.11
3) RSJU 172.356

Service des infrastructures

Restriction de circulation

**Route cantonale N° 6
Commune: Boncourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Réaménagement de la route**
Tronçon: **Route de France, Boncourt**
Durée: **Du lundi 13 avril 2026
au mardi 30 juin 2026**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie
(tél. 032 420 60 05)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 27 mars 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures
Commune de Porrentruy

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

RC 6 – Route de Courgenay, réfection de la chaussée et des infrastructures souterraines

est déposé publiquement du jeudi 2 avril 2026 au samedi 2 mai 2026 au Service UEI de la commune de Porrentruy où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Porrentruy jusqu'au 2 mai 2026 inclus.

Delémont, le 26 mars 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures
Commune de Lajoux

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

RC 1572 – Mise en conformité LHand des arrêts de bus « La Poste »

est déposé publiquement du jeudi 2 avril 2026 au samedi 2 mai 2026 au Bureau communal de Lajoux où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Lajoux jusqu'au 2 mai 2026 inclus.

Delémont, le 26 mars 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Office de l'environnement

Dépôt public

L'Office de l'environnement dépose publiquement pendant 30 jours, soit du 6 avril au 5 mai 2026 inclusivement, en vue de son adoption par le Gouvernement jurassien, les arrêtés de mise sous protection des biotopes marécageux suivants:

- Arrêté relatif à la réserve naturelle des Etangs de Bonfol (Commune de Basse-Vendline);
- Arrêté relatif à la réserve naturelle de la tourbière des Embreux (Communes des Genevez et de Lajoux);

- Arrêté relatif à la réserve naturelle de la tourbière du Prédame (Commune des Genevez);
- Arrêté relatif à la réserve naturelle de la tourbière des Veaux (Commune des Genevez).

Ces arrêtés et les plans y relatifs peuvent être consultés au Secrétariat communal des communes concernées, à l'Office de l'environnement et sur l'adresse internet suivante: www.jura.ch/protection-marais

Les éventuelles oppositions faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser à l'Office de l'environnement, Chemin du Bel Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne, jusqu'au 5 mai 2026 inclusivement.

Saint-Ursanne, le 2 avril 2026.

La cheffe de l'Office de l'environnement: Mélanie Oriet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 18 mars 2026, les plans suivants:

- Modification de peu d'importance du plan de zones « Parcelles 2080 et 2083 ».

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 23 mars 2026.

Conseil communal.

Châtillon

Entrée en vigueur du règlement concernant la garde et la taxe des chiens

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Châtillon le 16 décembre 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 mars 2026.

Réuni en séance du 23 mars 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Châtillon, le 25 mars 2026.

Conseil communal.

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire mercredi 22 avril 2026, à 20h15, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2025.
4. Divers et imprévus.

Corban, le 30 mars 2026.

Conseil bourgeois.

Courtételle

Assemblée bourgeoise ordinaire mercredi 22 avril 2026, à 19h00, à la salle de spectacles

Ordre du jour

1. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 12 novembre 2025.
3. Prendre connaissance et approuver le tracé du projet pilote de piste VTT « Fouchies », sis sur les parcelles N°s 1471, 1476 et 1490, et donner compétence au Conseil communal pour signer la convention avec le Vélo-Club Courtételle.
4. Prendre connaissance et décider d'inclure partiellement la parcelle N° 3119 dans le périmètre du plan spécial d'équipement « Le Rondevert ».
5. Adhésion à l'Association des Bourgeoisies du Jura:
 - a) Prendre connaissance et décider de l'adhésion;
 - b) En cas d'acceptation, nommer un délégué.
6. Divers.

Immédiatement après l'assemblée bourgeoise:

Assemblée communale extraordinaire, à 20h00

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 3 décembre 2025.
2. Informations relatives au projet d'acquisition du bâtiment postal en vue de l'aménagement des bureaux de l'Administration communale.
3. Présentation du réaménagement de la déchetterie en écopoint et de la nouvelle gestion des déchets.
4. Statuer sur les demandes de naturalisation de:
 - a) M. Ennio Sambinello;
 - b) M^{me} Claire Samson, M. Andrew Newbigging et leurs enfants Tristan et Thomas.

Les procès-verbaux mentionnés au point 1 des ordres du jour peuvent être consultés au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mardi 21 avril 2026.

Courtételle, le 30 mars 2026.

Conseil communal.

Courrendlin

Election complémentaire par les urnes d'un vice-président (H/F) des assemblées communales en date du 14 juin 2026

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Courrendlin sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un vice-président (H/F), selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôts des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 avril 2026, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du candidat (H/F). Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat (H/F) et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés (H/F) dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Vendredi 12 juin 2026, de 17h00 à 19h00, et dimanche 14 juin 2026, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 juillet 2026, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 17 juin 2026, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Courrendlin, avril 2026.

Conseil communal.

Courroux

Dépôt public Plan spécial d'équipement « Conduite de gaz naturel En Guiguerez »

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courroux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 3 avril 2026 au 4 mai 2026 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le:

- Plan spécial d'équipement
« Conduite de gaz naturel En Guiguerez »

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courroux jusqu'au 4 mai 2026 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial d'équipement Conduite de gaz naturel En Guiguerez ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courroux, le 2 avril 2026.

Conseil communal.

Les Enfers

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Enfers le 30 juin 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 17 mars 2026.

Réuni en séance du 30 mars 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Enfers, le 25 mars 2026.

Conseil communal.

Lajoux

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 14 juin 2026

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire à 2 tours, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur les droits politiques et du Règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 avril 2026, à 12h00.

Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite des candidat-e-s et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle du Conseil communal au Bureau communal.

Heures d'ouverture: Dimanche 14 juin 2026, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 juillet 2026, aux mêmes heures et au même lieu.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 17 juin 2026, à 12h00.

Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 30 mars 2026.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise vendredi 10 avril 2026, à 20h00, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation et approbation des comptes 2025.
4. Divers.

Montavon, le 27 mars 2026.

Conseil bourgeois.

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages mardi 21 avril 2026, à 20h00, au complexe scolaire de Montfaucon

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des ayants droit du 18 novembre 2025.
3. Comptes 2025.
4. Divers et imprévus.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 29 mars 2026.

La commission des pâturages.

Montfaucon

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 23 mars 2026, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 24 février 2026, les restrictions suivantes sont publiées:

Chemin de la Deute, bans 316 et 100

- Pose de panneau de signalisation OSR N° 2.02 Interdiction de circuler avec ajout « Piétons, cycles et engins agricoles autorisés »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Montfaucon, le 27 mars 2026.

Conseil communal.

Montfaucon

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 14 juin 2026

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Montfaucon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 avril 2026, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 14 juin 2026, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 juillet 2026, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 17 juin 2026, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Montfaucon, le 27 mars 2026.

Conseil communal.

Le Noirmont

**Assemblée communale extraordinaire
lundi 27 avril 2026, à 20h00, à l'Aula des Espaces
scolaires, Rue des Collèges 4a, entrée nord**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter un crédit cadre de CHF 4 100 000.– (sous réserve de liquidités disponibles) pour la période 2026-2030, pour la réfection complète des Rue Saint-Hubert à Roc-Montès; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
2. Prendre connaissance et adopter le projet de nouveau plan d'aménagement local (PAL) comprenant:
 - a) Le plan de zones;
 - b) Le règlement communal sur les constructions;
 - c) Le plan des dangers naturels.
3. Discuter et voter une dépense de CHF 70 000.–, pour l'achat de nouvelles chaises pour l'Espace polyvalent, afin de répondre aux normes de sécurité.

Le dossier PAL peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale sur le site internet de la commune et au Bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que le jour de l'assemblée, dès 19h30, à l'Aula des Espaces scolaires.

Le Noirmont, le 29 mars 2026.

Conseil communal.

Saulcy

**Election complémentaire par les urnes
d'un-e conseiller-ère communal-e le 14 juin 2026**

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Saulcy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 avril 2026, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal, Sur les Cras 5. **Heures d'ouverture:** Dimanche 14 juin 2026, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 5 juillet 2026 aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 17 juin 2026, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Saulcy, le 9 avril 2026.

Conseil communal.

Soubey

**Assemblée communale extraordinaire
vendredi 24 avril 2026, à 20h15, à l'école
Les Chancelles 40B, 1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 1,2 million pour le renouvellement des conduites d'eau potable et l'interconnexion avec le réseau du Clos-du-Doubs et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider le crédit.

* Le procès-verbal de la dernière assemblée est à disposition au Secrétariat communal et sur le site internet.

Soubey, le 29 mars 2026.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courtemaîche

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 21 avril 2026, à 20h00, à la salle de la CE**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2025.
3. Voter un crédit pour la réfection et le prolongement de la barrière de la chapelle.
4. Parole à l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Courtemaîche, le 24 mars 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants: Gogniat Raphaël et Alexandra, Pré du Moulin 267, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Atelier architecture C2, Sur les Roches 4, 2923 Courtemaîche.

Description du projet: Construction d'une maison d'habitation.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelles N^{os} 2654 et 86, sises au lieu-dit Prés du Pont, Route de Boncourt, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 206 RCC (abattage 2 arbres).
Dimensions: Longueur 17m25, largeur 13m52, hauteur 3m64, hauteur totale 5m30.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi int., brique TC, isolation, lattage/contre-lattage, fini avec lambris bois brun; toiture: lambris int., lattage, pare-vapeur, isolation, étanchéité, lattage/contre-lattage, tuiles TC brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 25 mars 2026.

Basse-Vendline / Bonfol

Requérante et auteure du projet: Commune de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol.

Description du projet: Remblayage et valorisation de l'ancienne carrière «Cras-Challet», avec notice d'impact sur l'environnement. Surface d'environ 3600 m² et volume d'environ 10000 m³.

Cadastre: Bonfol. Parcelle N° RP_67.2, sise au lieu-dit Cras-Challet, 2944 Bonfol. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Décharge industrielle de Bonfol (DIB).

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Requête spéciale: Rapport d'impact.

Dimensions: Surface totale environ 3600 m².

Genre de construction: Remblayage et valorisation du site.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 27 mars 2026.

Boncourt

Requérant: Mauron François, Rue des Bugnons 10, 1217 Meyrin. Auteur du projet: IEPC ENERGY SA, Rue des Charmilles 8, 1203 Genève.

Description du projet: Assainissement énergétique du bâtiment N° 3.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 2130, sise au Chemin du Crêt des Pierres 3, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Isolation des murs par l'extérieur en panneaux rigides en laine de verre + finition RPE, coloris identique à l'existant; changement des fenêtres

et portes en PVC, triple vitrage, coloris identique à l'existant; toiture: isolation de la toiture avec panneau isolant + couverture en tuiles terre cuite brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 2 avril 2026.

Les Breuleux / La Chaux-des-Breuleux

Requérant: Droz Marcel, La Baumatte 29, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2830 Courrendlin.

Description du projet: Installation photovoltaïque ajoutée à la toiture tuiles; selon plans déposés.

Cadastre: La Chaux-des-Breuleux. Parcelle N° 640, sise à la rue La Baumatte 29, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 24 mars 2026.

Châtillon

Requérants: Emilie Muhmenthaler, Rue de la Gravière 1, 2822 Courroux; Menozzi Marc, Rue de la Gravière 1, 2822 Courroux. Auteur du projet: Caramanna Raimondo Sàrl, atelier d'architecture, Rue des Sillons 1, 2800 Delémont.

Description du projet: Construction d'une maison familiale et d'un garage pour véhicules avec local vélos. Aménagement d'une terrasse couverte, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose d'un canal de fumée en toiture et pose de panneaux solaires en toiture. Aménagement d'une place en macadam et pavés filtrants et aménagement d'une route d'accès en macadam. Viabilisation de la parcelle.

Cadastre: Châtillon. Parcelles N°s 1025 et 162, sises à la Route de Courrendlin, 2843 Châtillon. Affectation de la zone: En zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 16m15, largeur 11m80, hauteur 6m11, hauteur totale 6m11.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi beige et béton visible; toiture: gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon, Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la com-

pensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 30 mars 2026.

Cornol

Requérante: Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol. Auteur du projet: DB Planification Sàrl, Au Voyebœuf 17, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Transformation, rénovation et changement d'affectation d'une partie du bâtiment N° 18 pour l'aménagement d'une crèche. Ajout d'un couvert d'entrée, construction d'un réduit extérieur, pose d'une barrière extérieure et aménagement d'un nouvel espace de jeux extérieur entouré d'une barrière.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 256, sise à la Rue de la Poste 18, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions réduit extérieur: Longueur 4m00, largeur 2m55, hauteur 3m65, hauteur totale 3m65; porte entrée réduit: largeur 0m90, hauteur 2m10; barrière de sécurité rampe accès garage: longueur 9m49, hauteur 1m20; barrière espace de jeux: longueur 9m23, largeur 6m84, hauteur 1m00; couvert entrée: longueur 3m00, largeur 1m57, hauteur 3m65; fenêtre N° 1: largeur 1m45, hauteur 1m00; fenêtres N° 2 et N° 3: largeur 1m75, hauteur 1m20; porte entrée: largeur 1m17, hauteur 2m25.

Genre de construction réduit: Matériaux façades: bardage bois, teinte gris; toiture: gravier, teinte gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 30 mars 2026.

Courroux

Requérant: Consultant en Construction Sàrl, Rue des Préjures 10, 2822 Courroux. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description du projet: Démolition des bâtiments 30, 30A, 30B et 30C ainsi que la construction d'un immeuble de 14 appartements en PPE avec parking collectif en sous-sol.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 210, sise à la Rue du 23-Juin 30, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HBa.

Dérogation requise: Article 42 RCC (IBUS minimum zone centre CB).

Dimensions: Longueur 38m76, largeur 25m67, hauteur 10m10, hauteur totale 13m50.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique brun-beige; toiture: tuiles terre-cuite anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 2 avril 2026.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: Martin-Wenger Sarah, Rue Prés Liavas 51, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Nanon Architecture SA, Allée des Soupirs 1, 2900 Porrentruy 1.

Description du projet: Agrandissement du logement privé de 3 1/2 pièces dans le volume de l'écurie et modification de la façade est; selon plans déposés

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 1148, sise à la Rue des Prés Liavas 51, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 30 mars 2026.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Willemin Manon et Surdez Gaël, Chemin des Fontaines 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: 360 COMTE Entreprise générale SA, route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec garage.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 1405 et 1406, sises à la Rue du Midi, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 23m21, largeur 10m51, hauteur 6m29.

Genre de construction: Façades: isolation périphérique, crépi teinte beige; toiture: toiture plate gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 27 mars 2026.

Les Genevez

Requérant: Gigandet Valentin, Les Clos-Dessus 6, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: Gigandet Frères SA, Route de Saignelégier 15, 2714 Les Genevez.

Description du projet: Construction d'un bâtiment pour la maison de l'enfance avec réfectoire ainsi que pour l'aménagement de 3 appartements et d'un parking au sous-sol. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée au sous-sol avec prises/rejets d'air en façade et pose de panneaux solaires en toiture. Aménagement des alentours, construction d'un mur de soutènement et aménagement de plusieurs places de stationnement extérieures.

Cadastre: Les Genevez. Parcelle N° 98, sise au Bas du Village, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 28m45, largeur 26m80, hauteur 11m30, hauteur totale 11m80.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc et bois gris; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 30 mars 2026.

Moutier

Requérant: Semadeni Immobilien AG, Rue Collet 8, 1800 Vevey. Auteur du projet: SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Description du projet: Pose de deux couverts sur places de parc existantes; selon plans déposés.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 3328, sise à la Rue de Soleure 44, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, A.

Dérogations requises: Article 41c al. 1 OEaux (distance à la rivière); article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 2 avril 2026.

Soyhières

Requérant: Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101b, 8152 Glattpark (Opfikon). Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Description du projet: Transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Sunrise

GmbH avec pose de nouvelles antennes pour les technologies 4G et 5G /BA092-4.

Cadastre: Soyhières. Parcelle N° 1103, sise au lieu-dit Côte des Planches, Chemin des Tilleuls 38k, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: Article 24 LAT; dérogation LFor.

Dimensions: Inchangées.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 2 avril 2026.

Val Terbi / Vicques

Requérant et auteur du projet: Pretalli Noé, Route de Rochefort 2, 2824 Vicques.

Description du projet: Rénovation énergétique d'une partie du bâtiment N° 2 et aménagement d'une nouvelle fenêtre.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 355, sise à la Route de Rochefort 2, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés; fenêtre: 1m83 x 1m42 / PVC, teinte blanche.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 4 mai 2026.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ en retraite de la titulaire, le Service de l'action sociale met au concours le poste d'

Assistant social insertion (H/F) à 80%

Mission: Au sein des services sociaux régionaux, vous organisez et coordonnez en binôme le dispositif des mesures d'insertion socio-professionnelles destiné aux bénéficiaires de l'aide sociale. Grâce à vos relations avec les entreprises jurassiennes, vous négociez des contrats de stage ou d'apprentissage. Vous avez une excellente connaissance

du tissu socio-économique régional et collaborez étroitement avec le réseau. Vous apportez conseil et soutien aux bénéficiaires dans leurs démarches d'insertion. Vous assurez un rôle de référent en matière d'insertion à l'interne et à l'externe du service. Plus globalement, vous jouez un rôle d'observatoire des problématiques liées à l'insertion et faites remonter les besoins du terrain. En charge du suivi et de la gestion de projets, vous conceptualisez, gérez et proposez de nouveaux programmes d'insertion. Véritable force de proposition, vous contribuez aux réflexions sur le développement et l'évaluation des nouveaux projets institutionnels liés au dispositif d'insertion au sens large, en veillant au respect des cadres légaux et financiers.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un Bachelor en travail social ou d'un titre jugé équivalent, et avez avec des connaissances ou une formation spécifique de niveau CASD dans le domaine de l'insertion professionnelle. Vous avez idéalement une expérience avérée au sein d'un service social ou d'une institution équivalente, ainsi que dans la gestion de projets. Vous êtes force de proposition et avez la capacité de trouver des solutions adaptées aux besoins des personnes. Vous disposez d'une excellente connaissance du tissu social local jurassien, du réseau professionnel et entrepreneurial ainsi que des institutions jurassiennes. Vous faites preuve d'un grand sens de l'écoute, d'empathie et de solides capacités conceptuelles. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités et possédez de bonnes aptitudes en communication et en négociation. Vous démontrez un esprit d'initiative et d'innovation et êtes capable de travailler de manière autonome et rigoureuse tout en vous intégrant dans une équipe dynamique. Le permis de conduire est indispensable.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant social / Classe 14.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Environnement de travail: Vous travaillez en binôme dans une cellule spécialisée, elle-même intégrée dans les Services sociaux régionaux. Le cadre de travail est dynamique, varié. Vous êtes amené à traiter des situations parfois sensibles.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Guillaume Christe, responsable du domaine cohésion sociale, tél. 032 420 52 78.

Délai de postulation: 24 avril 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

du Centre Interrégional de formation de police (CIFPol). Vous participez à des groupes de travail. Vous collaborez avec les entités de la police cantonale et les partenaires. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales.

Profil: Vous êtes titulaire d'un master universitaire en droit, ou d'un titre jugé équivalent, ainsi que du permis de conduire. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous aimez travailler en équipe et vous sentez à l'aise pour dispenser de la formation. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 1^{er} mai 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours des postes de

Sous-officiers I de gendarmerie (H/F) à 80-100%

Les postes seront vraisemblablement pourvus à l'interne.

Mission: Vous effectuez des missions de police-secours et de police de proximité, en menant des actions de prévention et de répression. Vous êtes également appelé à effectuer des missions de police de la circulation et de police judiciaire, en collaboration avec les spécialistes de la police cantonale. Vous intervenez lors de situations graves, difficiles et complexes, mais également pour apporter conseils et soutien à la population. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques, telles que le maintien de l'ordre, et pouvez vous spécialiser dans différents domaines policiers. Vous assurez le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous pouvez être appelé à remplacer un sous-officier II selon votre niveau de compétences.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez suivi ou vous engagez à suivre le cours de conduite I (CCI) de l'Institut suisse de police. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous appréciez le travail en équipe et faites preuve de flexibilité quant aux horaires irréguliers. Vous êtes dynamique et faites preuve de flexibilité. Vous démontrez une faculté constante d'adaptation et de souplesse. Vous appréciez mener des enquêtes et faites preuve d'un

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours un poste de

Juriste (H/F) à 50%

Mission: Au sein de la Police cantonale jurassienne, vous assurez un soutien juridique sous différentes facettes.

En effet, vous assurez un conseil juridique transversal, rédigez des avis de droit, préparez et suivez des décisions, vous élaborez des textes législatifs, des directives et des processus internes, ainsi que des prises de position et vous assurez le suivi du contentieux. En parallèle, vous élaborez et dispensez de la formation dans le domaine juridique, notamment au profit

solide esprit d'analyse et de synthèse. Vous vous sentez à l'aise pour diriger une petite équipe.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier I de gendarmerie / Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Territoire cantonal

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 17 avril 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de la mise en service de la prison de Moutier, le Service juridique met au concours cinq postes d'

**Agents de détention (H/F)
à 80-100%**

Mission: Dans le cadre de vos fonctions, vous surveillez et encadrez les personnes détenues. Vous leur apportez l'assistance nécessaire et participez activement à leur accompagnement en vue de leur resocialisation. Vous veillez au respect des règlements, contribuez au bon fonctionnement de l'établissement et assurez la sécurité des personnes et des lieux.

Profil: Vous êtes au bénéfice du brevet fédéral d'agent de détention, ou titulaire d'un CFC et vous vous engagez à acquérir le brevet fédéral d'agent de détention. La formation de base se déroule en cours d'emploi au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales à Fribourg. Vous disposez d'un sens aigu des relations humaines et faites preuve de rigueur, de calme et de tolérance. Vous possédez une bonne aptitude à la communication orale et êtes en mesure d'assumer des horaires irréguliers, le travail de nuit ainsi que le travail en équipe. Vous êtes capable de gérer des situations psychosociales difficiles. Vous maîtrisez les outils informatiques et détenez un permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent de détention I / Classe 11 moyennant le brevet d'agent de détention (à défaut, la classe 9 est applicable).

Entrée en fonction: 1^{er} semestre 2026 (à convenir).

Lieu de travail: Moutier et Delémont (Porrentruy jusqu'à la fermeture de l'établissement).

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Ruppé, directeur des établissements de détention, tél. 032 420 90 12.

Délai de postulation: 30 avril 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant/enseignante primaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent; DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant / enseignante primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026.

Envoi / documents requis: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit:

« Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet: <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie des titres de formation; un extrait du registre des poursuites daté de moins de 3 mois; un extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois.

Délai de postulation: 13 avril 2026.

ÉCOLE PRIMAIRE DE COURTÉTELLE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 18 leçons hebdomadaires en 7P avec enseignement de l'anglais; 11* leçons hebdomadaires en 1-2P et 7P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courtételle, Madame Aurélie Simon, directrice, au 032 422 36 86.

*En raison d'une modification de l'organisation scolaire, le poste n'est plus de 21 leçons mais de 12 leçons. Correction publiée au Journal officiel du 2 avril 2026.



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours deux postes de

**Collaborateur-trice-s
administratif-ve-s**

Secteur Aide sociale - Décisions

Taux d'activité: 140% (pourcentage à répartir entre les deux postes)

Mission: Au sein d'une petite équipe, vous examinez les demandes d'aide financière. Vous vérifiez les informations et documents, en sollicitez ou en transmettez à diverses unités et services de l'Etat et rendez des décisions. Vous assurez le suivi des dossiers en collaboration avec l'assistant-e social-e: de la collecte de documents à la décision de paiement en faveur des bénéficiaires. Vous veillez en outre à une bonne communication de vos décisions tant aux partenaires qu'aux bénéficiaires.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'une formation jugée équivalente, et disposez d'une expérience professionnelle minimale de 2 ans. Une expérience dans le domaine de l'aide sociale est recommandée.

La formation de généraliste en assurances sociales constitue un vrai atout ou devra être obtenue en cours d'emploi.

Traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2026.

Secteur réparti sur 4 sites: Le lieu de travail principal pour les deux postes est Porrentruy. Déplacements possibles à Delémont, Saignelégier et Moutier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michaël Kohler, Responsable secteur Aide sociale au 032 420 72 72 ou par courriel michael.kohler@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteur Aide sociale - Décisions », **jusqu'au 13 avril 2026**.

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Responsable qualité à 70%

pour le service de l'amélioration continue, sur le site de Bienne.

Plus d'informations sur

<https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délaï de postulation: **19 avril 2026**

Marchés publics

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: PROVITA / La Golatte

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier (Suisse). Tél. +41 32 422 15 15. E-mail: administration@develier.ch

Service demandeur (adjudicateur): Conseil communal de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier (Suisse). Tél. +41 32 422 15 15. E-mail: administration@develier.ch

Objet et étendue du marché

Les prestations concernées par le présent appel d'offres portent sur les travaux de génie civil et de génie biolo-

gique nécessaires au réaménagement et à la mise à ciel ouvert du cours d'eau La Golatte à Develier. Les travaux principaux concernent l'adaptation du tracé du cours d'eau comprenant sa mise à ciel ouvert sur un tronçon de 240 mètres, la réalisation d'un ouvrage en béton armé permettant sa canalisation à travers la place de la Poste et le passage sous la route cantonale pour garantir le transit de la crue centennale. Les travaux comprennent également toutes les mesures de revitalisation.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Type d'ouvrage: 4.6.1 - Aménagement de cours d'eau

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

172 - Étanchéité d'ouvrages enterrés et de ponts

181 - Aménagements extérieurs

211 - Fouilles et terrassements

213 - Travaux hydrauliques

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

241 - Constructions en béton coulé sur place

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 8.5.2026 - 11 h 00

Offre valable jusqu'au: 180 jours après le délai de remise

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: SRB 6000 / RC 6 / Boncourt / Rues du Jura et de France / Secteurs 3 et 4 / Aménagement et réfection des canalisations

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.scr@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): République et Canton du Jura, Commune de Boncourt, 2800 Delémont (Suisse)

Objet et étendue du marché

Travaux de déconstructions et de démolitions, yc. installations de chantier, travaux préparatoires, de canalisation, du réseau d'eau potable, de bétonnage et aménagements finaux de surface.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

211 - Fouilles et terrassements

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

241 - Constructions en béton coulé sur place

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 22.5.2026 - 0 h 00

Offre valable jusqu'au: 360 jours après le délai de remise

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 2891 du ban de Haute-Sorne/Bassecourt est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle exception faite des patients du cabinet dentaire au moment de leur consultation et des résidents;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 24 mars 2026.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 50 du ban de Moutier est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 24 mars 2026.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 690 du ban de Moutier est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 24 mars 2026.

Le Juge civil: Nicolas Theurillat.

THERMOBOIS SA

Assemblée générale ordinaire

Judi 7 mai 2026, à 18h 00, à l'école primaire de l'Oiselier, Rue du Banné 36 à Porrentruy

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée générale

- Salutations du Président
- Nomination du secrétaire de l'Assemblée et des scrutateurs
- Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 mai 2025

2. Rapport d'activité et comptes annuels

- Rapport de gestion
- Présentation des comptes de l'exercice 2025
- Rapport de l'Organe de révision
- Approbation des comptes au 31 décembre 2025

- Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:

– Montant à disposition de l'Assemblée générale	CHF 934048.–
– Attribution à la réserve générale	CHF 4000.–
– Attribution réserve pour actions propres	CHF 0.–

Report à nouveau après acceptation de la proposition CHF 930048.–

3. Décharge au Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2025

4. Elections statutaires

- Election d'un membre du Conseil d'administration
- Le Conseil propose l'élection de FIDAG Jura SA en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2026.

5. Situation du marché, évolution de la société et des partenaires

6. Clôture de l'Assemblée

Courchavon/Porrentruy, le 26 mars 2026.

Le Conseil d'administration.

THERMORESEAU-PORRENTROY SA

Assemblée générale ordinaire

Judi 7 mai 2026, à 20h 00, à l'école primaire de l'Oiselier, Rue du Banné 36 à Porrentruy

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée générale

- Salutations du Président
- Nomination du secrétaire de l'Assemblée et des scrutateurs
- Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mai 2025

2. Rapport d'activité et comptes annuels

- Rapport de gestion
- Présentation des comptes de l'exercice 2025
- Rapport de l'Organe de révision
- Approbation des comptes au 31 décembre 2025
 - Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:

– Montant à disposition de l'Assemblée générale	CHF 83471.–
– Attribution à la réserve générale	CHF 3000.–

Report à nouveau après acceptation de la proposition CHF 80471.–

3. Décharge au Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2025

4. Elections statutaires

- Le Conseil d'administration propose l'élection de FIDAG Jura SA en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2026

5. Projets en cours

6. Clôture de l'Assemblée

Porrentruy, le 19 mars 2026.

Le Conseil d'administration.

SEME - Syndicat intercommunal pour l'épuration
des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

**Jeudi 23 avril 2026, à 20h00, à la salle de paroisse
à Grandval**

Ordre du jour:

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un-e scrutateur-trice.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 (déjà remis).
3. Communications:
 - a) Président;
 - b) Exploitants.
4. Crédit d'engagement de CHF 1 400 000.- (yc. TVA) destiné aux mesures d'optimisation et de maintien de la valeur de la filière boues.
5. Divers et imprévu.

Moutier, le 23 mars 2026.

Le Syndicat.

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire
de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

Mercredi 6 mai 2026, à 20h15

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Comptes 2025.
4. Rapport des vérificateurs.
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données.
6. Election des vérificateurs des comptes.
7. Information sur la marche de l'école.
8. Divers.

Bellelay, le 29 mars 2026.

La Commission scolaire.
